



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 82 du 19 mai 2017

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2017

REVALORISATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

À la demande de Madame le Maire, la revalorisation du 20 mars 2017 de son indemnité ne sera pas appliquée ainsi que celle des adjoints. Ainsi, le Maire continuera à percevoir une indemnité mensuelle de 650.13 € brut et les Adjoints de 252.40 € brut.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ne pas appliquer la revalorisation des indemnités du maire et des adjoints.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE STAGE DE CLEMENT HUEBRA.

Dans le cadre de son stage sur l'inventaire et le plan de gestion des haies et des vergers, Clément HUEBRA stagiaire employé par la commune pour réaliser cette mission, est appelé à utiliser son véhicule pour effectuer des déplacements divers sur le terrain et se rendre en stage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Lui rembourser ses frais de déplacement selon le barème en vigueur de la fonction publique,
- Lui rembourser ses frais divers lorsqu'il se rendra en stages.

Cette délibération s'applique à partir du 1^{er} mars 2017.

EXTENSION DE LA ZONE ESPACE NATUREL SENSIBLE

Deux zones Espace Naturel Sensible (ENS) sont actuellement centrées sur « les Roches » et « les Bures ». Les chantiers d'entretien de la pelouse calcaire autour de la Chapelle des Bures mis en place depuis 2015, le projet d'ouverture panoramique à la Chapelle, l'exploitation de la parcelle boisée 61, l'ouverture de Chichouy et les effets bénéfiques constatés ont conduit à une inadéquation des périmètres ENS actuels pour continuer à favoriser la biodiversité sur une superficie efficiente.

Par conséquent, le nouveau périmètre proposé englobe la zone « les Roches » jusqu'à la zone « les Bures » et le pied du promontoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le nouveau périmètre ENS,
- charge Madame le Maire de procéder aux démarches d'extension auprès du Département de la Meuse.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE ET MADAME GINETTE MOUCHET

Une convention signée entre Mr Yves MOUCHET, maintenant décédé, et son épouse Mme Ginette MOUCHET (délibération du 5 décembre 2002) porte sur l'occupation d'une petite partie (environ 20 m²) de la parcelle communale cadastrée 092 AA 57-territoire de Buxerulles- pour une indemnité symbolique de 1€ par an. À compter du 1^{er} juin il ne sera plus possible d'émettre des titres de recettes d'un montant inférieur à 15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- une nouvelle convention précaire à titre gracieux sera signée avec Mme Ginette MOUCHET,
- qu'elle est consentie uniquement entre la commune et Mme Ginette MOUCHET,

- qu'en cas de changement de propriétaire de la maison cette convention est révoquée et la commune reprendra la jouissance de son bien.

SELECTION DES ENTREPRISES REALISANT LE CIRCUIT EXPO 14-18.

Par délibération n° 56 en date du 11 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un circuit expo 14-18 aux fins de valorisation du patrimoine historique et architectural de la commune et d'amélioration de son offre touristique et éducative.

La Commune a consulté les entreprises suivantes :

Maquette : Vincent Goutin, plasticien designer à Metz

Carole Pourcher, illustratrice maquettiste à Nancy

Plancher et support maquette Art Corpus à Buxières-sous-les-Côtes

Tout en Bois à Xivray Marvoisin

Réfection des murs du lavoir : Jean-Louis Paillet à Bouconville-sur-Madt

EURL Del SAVIO à Boncourt-sur-Meuse

Panneaux : Pic Bois à Bulgnéville, Devisu à Gondreville, ONF, Imprimerie Lefèvre à Verdun

Supports Fanions : Art Corpus à Buxières-sous-les-Côtes, Christophe Walter à Rarécourt

Fanions : Adegem la Fibre verte à Villey-Saint-Etienne, CEGE à Belleville-sur-Meuse

Conception graphique : Pic Bois

Imprimerie Lefèvre à Verdun n'a pas répondu.

La Commission d'Appels d'Offres réunie le 11 mai 2017 émet un avis favorable pour :

Vincent Goutin pour un montant de 10 000 € nets

Tout en Bois pour un montant de 2 374,22 € HT

Jean-Louis Paillet pour un montant de 6076 € HT

Pic Bois pour un montant de 2 242,50 € HT

Devisu pour un montant de 797 € HT

Art Corpus pour un montant de 1299 € HT

Adegem la fibre verte pour un montant de 159 € HT

Pic Bois (conception) pour un montant de 2760 € HT

Monsieur Olivier CHAZOT, conseiller municipal et gérant de l'entreprise Art Corpus est invité à sortir pendant que le Conseil Municipal délibère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la sélection de la Commission des Appels d'Offres
- Approuve la commande aux entreprises désignées ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

AIDE A L'ASSOCIATION FESTIVAL MUSIQUE AUX MIRABELLES

L'association Festival Musique aux Mirabelles de Hattonchâtel a fait une demande de subvention auprès de la commune.

Cette association ayant pour objectifs en particulier, de sensibiliser et favoriser l'intérêt des scolaires à la musique classique par le contact avec les musiciens et de faire connaître les villages des Côtes de Meuse,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité ;

- d'acheter des places pour les concerts des 22, 23 et 24 septembre 2017 à hauteur de 150 €,
- dit qu'il les mettra à disposition des habitants de Buxières-sous-les-Côtes selon des critères établis en concertation avec les commission et comité consultatif Action Culturelle et Economique.

INFORMATIONS

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 22 mai au mardi 30 mai inclus pour congés

INFO SUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA COMMUNE

➤ Les nids de poule des chemins blancs et de la stratégique ont été comblés. A cette occasion, nous rappelons aux utilisateurs que la vitesse est limitée à 30km/h ; le non-respect de celle-ci contribue à la dégradation des chemins.

➤ La buse effondrée à l'angle de la voie n°3 allant de Buxerulles à Montsec avec l'ancienne voie ferrée est réparée.

➤ Une réunion de prise de contact avec les agriculteurs de la commune et hors commune a été organisée le 14 septembre dernier. Elle a permis entre autre de porter à notre connaissance des problèmes d'inondation de prairies nécessitant des travaux d'entretien importants des fossés. C'est le cas du cours d'eau allant de Buxières à Madine sur les parcelles « les vertilles ». Il est propriété communale depuis la dissolution des associations de gestion foncière des 3 villages en 1992 et acceptation de la rétrocession de leurs propriétés à la commune en 2002 par celle-ci. Après contact avec les propriétaires et exploitants, ce cours d'eau, BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales c'est-à-dire qu'il doit y avoir une bande tampon de 5m minimum) va faire l'objet d'une demande d'aides auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et du Département de la Meuse. Le cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre est actuellement en cours de rédaction. Avec l'aide du Parc naturel régional de Lorraine, nous avons fait une première intervention en coupant en hiver les principaux saules et arbustes causant l'envahissement du lit mineur.

Quant à l'entretien du ruisseau de Madine, nous avons demandé sa prise en compte dans le cadre de l'étude des cours d'eau du bassin versant de la Moselle menée par la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre.

➤ Les travaux de rénovation de la salle communale de Buxerulles sont en cours de finition. Mise aux normes de l'électricité, plafond isolé, éclairage par leds, remise en état des murs, plinthes, peinture. Elle pourra ainsi accueillir à nouveau des réunions. L'étage n'est pas accessible.

➤ Les tintements des cloches de l'église de Buxières sont réparés.

Entretien des chemins, chantier de taille des saules, travaux à Buxerulles à l'exception de l'électricité et du plafond sont réalisés par Yoann RISARI.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal a étudié les projets de transaction suivants :

-Vente par SCI de la Cote d'Arry domiciliée 2 rue de la Lochère de la maison cadastrée 585 AA 58 et 59 sise à la même adresse à Mr et Mme Jacques BEHR de Metz (57),

-Vente par CIPRIANI Orlando et FATALOT Geneviève de la maison sise 22 Grande Rue à Buxerulles cadastrée 092 AA 74 et son terrain 092 AA 72 à Mr Johan LEBON et Mme Elodie DOLIZY de Belrupt-en Verdunois (55),

-Vente par REMY Evelyne de la maison sise 18 rue Principale à Buxerulles cadastrée 092 AA 18 à Mr ROLLIN Marc de Naives-Rosières (55).

GRIPPE AVIAIRE

Le risque est ramené au niveau modéré par arrêté du 12 avril 2017.

Cependant, la commune reste en zone à risque particulier aussi les dispositions suivantes sont à respecter :

-Obligation de confinement ou de pose de filets

-Interdiction de rassemblement de volailles vivantes sans dérogation possible pour les élevages non commerciaux

-Interdiction de lâchers de gibiers à plume, sauf pour les faisans et perdrix et utilisation des appelants sous certaines conditions.

TRAVAUX SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 901

La section de la Route Départementale n° 901 comprise entre CHAILLON et HEUDICOURT sera interdite à la circulation générale **du 12 juin 2017** à 08H30 au **10 juillet** à 17H00, pour

permettre les **travaux de reprise de l'étanchéité du tablier de l'ouvrage** qui franchit la Creuë.

Pendant cette période, **la circulation de la RD 133 sera réglementée en sens unique dans le sens CHAILLON / HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES**. *Les dates peuvent évoluer en fonction de la prise en compte de la circulation du festival des Sotrés et Potailoux le 24 juin.*

CALENDRIER DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Consultations des services (4 mois maximum) : de mi-avril à mi-août
- Enquête publique (2 mois) : septembre - octobre
- Approbation du PLU : novembre

Le dossier est consultable en mairie ou bien sur demande par téléchargement.

AUTORISATION D'INSTALLATION TEMPORAIRE

Messieurs Rémi et Julien RENARD rentrant en tutorat d'appui à l'installation chez Monsieur Dominique GOSIO ont sollicité l'autorisation d'installer une caravane sur le terrain où ils expérimentent leur projet. Celle-ci leur est accordée conformément à la loi pour une durée de 3 mois avec l'obligation de l'installer au mieux pour préserver la qualité paysagère des vergers.

LES BOITES A LIVRES SONT EN FABRICATION

L'ASCBBW est en train de fabriquer les 3 boîtes à livres qui prendront place chacune dans les villages.

Les personnes qui souhaitent donner des livres sont invitées à les préparer dans un carton et à prendre contact avec Jean-Luc VUILLAUME au 03 29 90 01 39.

Il passera les chercher.

DIMANCHE DECOUVERTE LE 10 SEPTEMBRE 2017 :

PARLEZ-EN A VOTRE FAMILLE ET A VOS AMIS !

Les commission et comité consultatif Action Culturelle et Economique viennent de mettre la dernière main au programme du 10 septembre prochain. Flyer et affiche A4 et A3 sont disponibles. Le flyer est joint à ce bulletin.

Si vous souhaitez diffuser le flyer ou l'affiche, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie ou les membres des commissions : Patricia VIEVILLE CHANTRAINE, Jean-Luc VUILLAUME, André NOEL, Pascal BOTTESINI, Jean-Patrick POLIN, Olivier CHAZOT, Marianne HEINTZ, Sophie PHILIPPE, Amandine FLOQUET, Odile BEIRENS.

PAS DE PRINTEMPS SANS HIRONDELLES

Le Parc naturel régional de Lorraine poursuit son action en faveur des Hironnelles.

Il propose aux habitants de prendre le temps d'observer les Hironnelles et Martinets et de découvrir la localisation de leurs nids. Une réunion d'information d'une trentaine de minutes sur le bilan de 2016 suivie directement d'un inventaire de la commune avec les habitants présents sera organisée en juin ou début juillet.

Les habitants d'ores et déjà intéressés peuvent prendre contact avec :

Marine.PULCE@pnr-lorraine.com ou arnaud.brasselle@pnr-lorraine.com

FESTIVAL MUSIQUE AUX MIRABELLES

Concert Haendel à l'église de Hattonchâtel le **samedi 27 mai à 20h**.

Réservation au 03 29 89 33 28 ou musiqueauxmirabelles@gmail.com

L'aide sous la forme de places de concert offertes aux habitants votée en conseil municipal va être organisée rapidement avec les commission et comité consultatif Action Culturelle et Economique; les conditions vous seront communiquées prochainement.

Odile BEIRENS